



Daniel RAMPONI

- ▶ 1er vice-président de la commission Culture, sport, citoyenneté et éducation populaire.
- ▶ En charge du suivi des politiques publiques de soutien aux arts visuels : cinéma audiovisuel, arts plastiques.

« La co-construction des politiques culturelles conjointement avec les acteurs, représente une avancée majeure de la vie démocratique en Pays de la Loire. »

L'heure du bilan

■ Pour commencer, je voulais faire part d'un embarras que je ne dois pas être le seul élu à éprouver. Je suis extrêmement troublé de parler de bilan concernant mon travail au sein de la Commission Culture... Nous appartenons à une majorité et la question de distinguer quel est l'apport essentiel de notre groupe, c'est-à-dire ce qui ressort de notre appartenance à Europe Écologie Les

Verts et ce qui ressort de l'action collective - celle de la majorité avec ses composantes - est extrêmement difficile à faire. De s'attribuer à soi seul le succès ou l'avancée de telle ou telle idée n'est pas réellement possible pour moi. Autant nos deux présidents de commission Jean-Philippe Magnen et Matthieu Orphelin, eux, peuvent à juste titre dire, à certains moments « je », « j'ai impulsé, coordonné »..., autant moi qui ne suis conseiller de base, mes champs d'intervention sont relativement limités...

Mes domaines habituels d'intervention

■ En début de mandat, on m'a confié le suivi du cinéma, de l'audiovisuel, des radios libres et des arts plastiques (que la direction de la culture préfère appeler arts visuels, ce qui pour moi peut porter à confusion...).

J'ai eu l'occasion de faire fonctionner trois types d'instance :

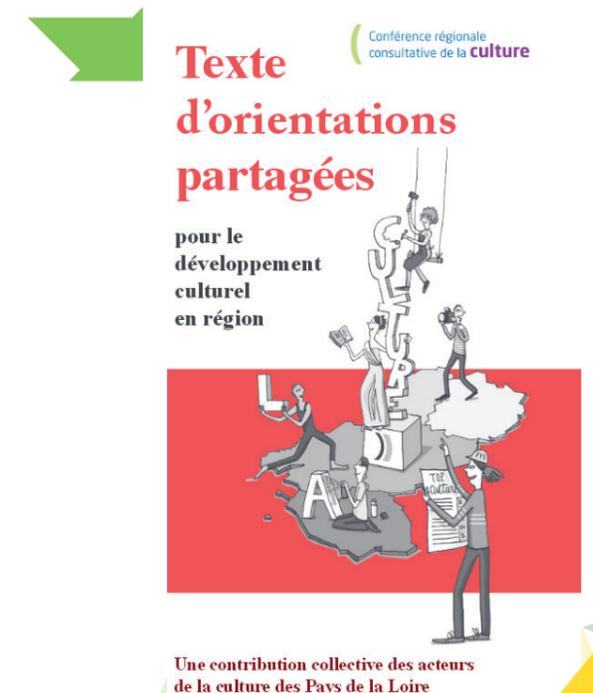
▶ D'une part le comité d'aide à la production audiovisuelle et cinématographique, où j'ai présidé les réunions qui regroupent les experts qui émettent des avis sur les dossiers de films. Ce travail a été passionnant même si j'ai finalement fait le choix de démissionner de la présidence des comités techniques lorsque Jacques Auxiette a décidé de manière unilatérale de ne pas soumettre au vote de la Commission permanente un projet de film documentaire ayant reçu un avis positif du comité technique, mais qui avait le défaut d'évoquer... Notre-Dame-des-Landes et les Zadistes.

▶ J'ai présidé le même type de comité pour les arts plastiques, même si cela a été moins fréquent et que les enjeux financiers sont moins importants

▶ J'ai contribué à faire fonctionner plusieurs instances réunies sous le titre de la Conférence Régionale Consultative de la Culture (CRCC), qui repose sur la participation des acteurs de la culture en Pays de la Loire dans un mode nouveau de démocratie participative. Un outil de concertation très en avance dans son mode de fonctionnement. Où l'idée qui prédomine est celle de co-construction de la politique culturelle.

Définir collectivement des objectifs à atteindre

■ Au sein de la CRCC, il s'agit bien de co-construire. Précisons ce que l'on entend par co-construction. Il s'agit d'un processus de prise de décision qui est différent des méthodes habituellement employées par les décideurs politiques. Il ne s'agit pas d'un processus d'audition et de consultation à la suite duquel les élus décident parce que telle est leur responsabilité et légitimité issue du suffrage. Il ne s'agit pas non plus d'un processus de réponse à des revendications et d'une négociation dont la conclusion est le résultat d'un rapport de forces. Co-construire veut dire tout d'abord effectuer un bilan partagé, définir ensuite en commun les objectifs à atteindre, et les moyens à mettre en place pour ce faire.



Je me sens parfaitement à l'aise avec ce fonctionnement donc j'y ai contribué !

Nous avons par exemple relu le règlement d'intervention d'attribution des aides aux producteurs cinématographiques pour les modifier en les améliorant.

Le travail que j'ai effectué a consisté à trouver un consensus qui permette de sortir par le haut de certains différents, ou de certaines problématiques. J'ai eu pleinement ma place dans ce concert et dans cette action, mais sans pouvoir m'en arroger le succès au nom de notre parti, d'une idéologie. Ceci dit j'ai incarné une politique à laquelle nous adhérons !

Une action déterminante....

■ Dans un seul domaine j'ai contribué à modifier et même à renverser le cours de la politique régionale. Il s'agit de l'enseignement supérieur artistique.

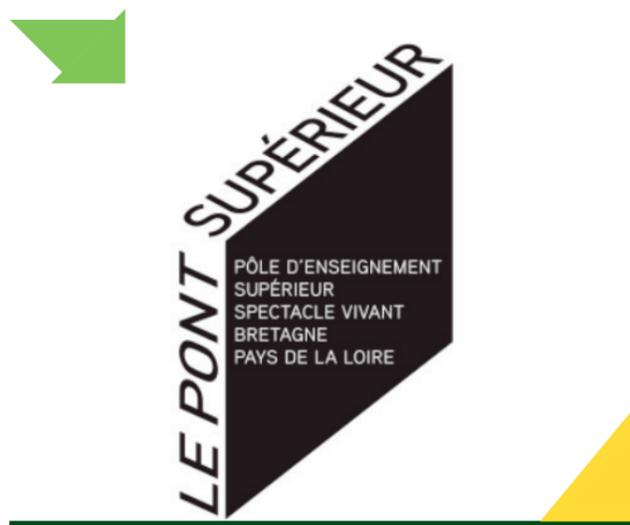
Au début de mon mandat la responsabilité m'a été confiée de présider un syndicat mixte existant depuis une dizaine d'années (le CEFEDM) cogéré par les conseils régionaux des Pays de la Loire et de Bretagne. Syndicat ayant pour mission d'assurer avec une dizaine de fonctionnaires permanents et une centaine d'enseignants vacataires la formation au diplôme de professeur d'Etat en Danse, et à la formation continue d'enseignants en musique et en danse.

L'Etat (en l'occurrence le ministère de la culture) a décidé que les CEFEDM (il en existait une dizaine en France) devaient évoluer et se transformer en « Pôles d'enseignement supérieur » de manière à adapter l'enseignement et les diplômes afin de répondre aux critères du processus de Bologne (diplômes LMD). Un comité de pilotage destiné à étudier cette évolution a été mis en place (en 2009) réunissant les

deux Régions Bretagne et Pays de la Loire, les DRAC Bretagne et Pays de la Loire, les universités de Nantes et Rennes, les villes de Nantes, Rennes et Angers. La perspective était la création d'un établissement public assurant la formation d'artistes interprètes et d'enseignants en musique, danse et théâtre dans un double cursus universitaire et professionnel.

En février 2010, donc avant le début de mon mandat, notre Région avait décidé de s'opposer à cette évolution en se retirant du comité de pilotage.

Ce retrait de la Région m'est apparu comme très dommageable car le futur Pôle d'enseignement supérieur allait de toute manière se créer en Bretagne au bénéfice de ses seuls ressortissants, les jeunes ligériens étant alors exclus du bénéfice de l'existence d'un établissement d'enseignement supérieur dans ces matières artistiques. J'ai alerté le Président sur le fait que notre refus constituerait une erreur historique, et emporté sa conviction que notre Région devait réintégrer le comité de pilotage pour participer jusque bout à l'aventure de la création du Pôle. C'est ainsi qu'a pu naître l'établissement public de coopération culturelle dénommé « Pôle d'enseignement supérieur spectacle vivant Bretagne Pays de la Loire » dont j'assume actuellement la Présidence.



De la capacité à influencer ou infléchir certaines politiques

Du fait de mon passé professionnel, j'avais -et je l'ai dit à plusieurs reprises en commission majoritaire culture - des positions critiques à l'égard de deux dossiers:

► La présence de la Région au Festival d'Avignon

► L'opération Voisinages

Dans les deux cas j'ai suggéré des évolutions, et mes suggestions (mais elles étaient certainement dans l'air du temps) ont été suivies d'effet.

Dans le cas d'Avignon ma vision critique était la suivante : l'opération au grenier à sel d'Avignon avec la présentation durant le festival off d'Avignon de troupes théâtrales de la Région avait été imaginée par l'ancienne majorité régionale sous la présidence de François Fillon. La Région prenant en charge le lieu, la technique et la communication. Aucune sélection n'était opérée entre les troupes candidates. Aucune exigence ni ligne artistique définie. D'où une présentation au public et aux programmeurs présents à Avignon de spectacles de qualité très inégale, du meilleur au plus médiocre. L'image en résultant pour Région sur le plan de ses créations artistiques était désastreuse. Ce qui est un comble pour une opération qui a l'origine était avant tout une opération de communication (financée par le budget communication et non par le budget culture) destinée à mettre en valeur la création artistique en Pays de la Loire.

Le choix d'accueillir le maximum de troupes revêtait également une préoccupation clientéliste sous-jacente. Lorsque la Région est passée à Gauche en 2004 cette politique a été poursuivie sans modification. Sans doute y avait-il beaucoup à faire, et de plus urgent, dans d'autres domaines. C'est au cours de l'actuel mandat qu'une évolution a été opérée avec une sélection des troupes selon des critères qualitatifs.

La programmation du grenier à sel est désormais représentative du meilleur de la production régionale, ce qui procure à la Région une image lui permettant de se situer à un niveau au moins comparable (et généralement meilleur) de celui des autres régions, voire au niveau des régions européennes.

Les retombées pour les troupes présentes à Avignon en terme de ventes de leurs spectacles en tournée lors des saisons suivantes, sont positives et d'un effet non négligeable tant sur le plan économique que sur l'emploi artistique.

En ce qui concerne le dispositif Voisinage : au départ cette opération durait trois semaines et consistait à soutenir la diffusion dans la



toute la Région - de petites compagnies. L'opération avait été imaginée par Philippe Coutant (à l'époque directeur du Grand T) sensible aux critiques émises par certains se plaignant du manque de visibilité pour les formes émergentes ou les petites compagnies.

L'inconvénient était que l'opération ne durait que trois semaines, (elle se poursuit désormais tout au long de l'année) manquait de lisibilité et le souci de retombées en terme de communication au bénéfice de la Région prenait le dessus - encore une fois - sur le contenu. L'évolution positive du dispositif a résulté de l'action des intéressés eux-mêmes (créateurs et diffuseurs) en dialogue avec la Région.

La finalité d'une meilleure diffusion (en termes de nombre de représentations et de nombre de lieux de présentations) a été atteinte. Le souci de communication de l'action de la Région (qui demeure légitime) cède désormais le pas à la finalité artistique.

Travailler en confiance

■ Je n'ai eu aucune difficulté lors du mandat, mis à part l'événement ponctuel de la censure du film documentaire sur NDDL déjà rapporté.

Non c'est formidable. Dans ce domaine - et je crois que cela tient à la personnalité de notre président de commission Alain Gralepois - il a été très agréable de travailler dans la mesure où la confiance mutuelle règne et où il n'y a pas de chausse-trappe.

Donc pas de difficultés et à entendre ce que racontent mes camarades qui siègent au sein de certaines autres commissions le contraste est frappant.

Je n'ai par exemple rencontré aucune difficulté pour participer aux réunions régulières de la commission culture de l'ARF (association des Régions de France). Je viens même récemment de me voir confier par l'ARF la responsabilité de la représenter au sein du Bureau du CNPS (Conseil National des Professions du spectacle) qui est une instance existante au sein du Ministère de la Culture (présidée par la Ministre en personne) qui réunit les représentants des organismes professionnels (organisations d'employeurs et syndicats de salariés) et les représentants des associations d'élus. J'ai ainsi pu émettre au nom des Régions un avis contre la suppression de la clause de compétence générale, qui en matière de culture va devenir une clause de « compétence partagée ».

J'ai également participé aux réunions concernant la rédaction du projet de loi sur la création, et encore plus récemment sur les aspects de la MAP (entendre modernisation de l'action publique, nouvelle appellation de la RGPP) pour le spectacle vivant.

Il me semble par ailleurs indispensable de dire à quel point le travail avec le personnel des services de la Région a été positif et agréable. Qu'il s'agisse de la direction du service Culture et sports, de la chargée de mission, du secrétariat, et des responsables des services cinéma et arts visuels, avec lesquels j'ai coopéré, il s'agit de professionnels de haut niveau très compétents, rigoureux et très engagés professionnellement. Travailler avec eux était un vrai bonheur.



Renseignements et informations :

02 28 20 61 25
europe-ecologie@paysdelaloire.fr

elus-pdl.eelv.fr / @Elus_EELV_PdL

Photos DR

